

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE SOMME ET LOIRE

Compte rendu du Conseil Communautaire du jeudi 28 novembre 2013 à 20h00

Présents :

- Mme Edith GUEUGNEAU, Présidente, MM. Jean-Paul DRAPIER, Pascal PAILHAREY, Jean-René LANOIZELE, Hubert LOUIS, Mmes Yvette PACOT, M. Jean-Paul GAUTHIER, **délégués titulaires de BOURBON LANCY,**
- MM. Guy LAVOCAT, Patrick MARCAUD, Jean DESCHAMPS, **délégués titulaires de CHALMOUX,**
- M. François CHANDIOUX, **délégué titulaire de CRESSY SUR SOMME**
- MM. Georges ROUSSELET, Robert MAUPAS, Robert MERLIN **délégués titulaires de CRONAT,**
- MM. Maurice FORET, Paul RAMEAU, **délégués titulaires de GILLY SUR LOIRE**
- Mme Nathalie PAGNIER, M. Guillaume PAQUIER **délégués titulaires de GRURY,**
- MM. Daniel MICHAUD, Serge NIVOT, Gilbert VACHET **délégués titulaires d'ISSY L'EVEQUE**
- M. Alain BOUET, **délégué suppléant de LESME**
- M. Bernard MORLET, **délégué titulaire de MALTAT**
- M. Bruno POUCHÉLET **délégué titulaire de MARLY SOUS ISSY**
- M. Jean-Paul LARUE, **délégué titulaire de MONT**
- M. Bernard DUFRAIGNE, **délégué titulaire de MONTMORT**
- M. Michel DUCHASSIN, **délégué titulaire de PERRIGNY SUR LOIRE**
- M Jean DELIZE **délégué titulaire de SAINT AUBIN SUR LOIRE,** Mme Jacqueline TAILLON, **déléguée suppléante**
- Mme Corinne BIDOLLET, **déléguée titulaire de STE RADEGONDE**
- MM. Patrick LHUILIER, Jean-Paul GABRIEL **délégués titulaires de VITRY SUR LOIRE**

Secrétaire de séance : M. Maurice FORET

Délégués ayant donné pouvoir :

- Mme Simone CLEMENT à M. Jean-René LANOIZELE
- Mme Nadine LALLEMAND à Mme Yvette PACOT

Absents excusés:

- M. Denis BERTHOT
- Mme Claudette GRIVIAUD
- Mme Chantal DAGOUNEAU

En préambule de réunion, La Présidente présente aux membres du Conseil, Lina El Ghezal qui est la chargée mission accompagnement des porteurs de projet. Lina a pris ses fonctions à la Communauté de Communes le 1^{er} Août 2013.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 10/10/2013

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 10/10/2013.

II. Ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour

La Présidente demande au conseil communautaire de bien vouloir autoriser l'ajout de cinq points supplémentaires à l'ordre du jour :

- 1- Demande de subvention conseil général pour les balades vertes
- 2- Signature d'une convention avec l'école de Grury pour la mise à disposition des intervenants sport et musique
- 3- Subvention office du tourisme pour une page dans le passeport pour l'envitalicité
- 4- Participation financière à Monsieur Dufraigne pour les frais de lavage du camion OM
- 5- Subvention 2014, Espoir cycliste Bourbonnien

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE l'ajout des points supplémentaires à l'ordre du jour.

III. Habitat

A. Sélection des dossiers Habiter Mieux

La Communauté de Communes entre Somme et Loire a adhéré au dispositif national Habiter Mieux lors du conseil communautaire du 11 juillet 2013.

Par la délibération n°61-2013, les élus de la Communauté de Communes ont consacré une enveloppe de 10 000€ pour les projets à accompagner sur le deuxième semestre 2013. Cela représente 20 dossiers, à hauteur de 500€ par bénéficiaires du dispositif.

Actuellement, entre 2 et 4 dossiers ont été engagés depuis juillet 2013, représentant un total de 2 000€.

Entre 1 et 2 dossiers Habiter Mieux ont été engagés avant l'adhésion de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire a été invité à valider l'intégration de ces deux dossiers engagés avant juillet. Cette intégration respecte la limite des 10 000€ fixée lors du conseil communautaire de juillet 2013.

⇒ Le Conseil Communautaire, moins une abstention, ACCEPTE l'intégration de deux dossiers réalisés avant juillet.

B. Tranches conditionnelles : habitat et développement Centre Est

La Présidente rappelle que le diagnostic de l'Habitat et du logement de la Communauté de Communes entre Somme a été rendu par Habitat & Développement en septembre 2013, suite à de nombreux rendus intermédiaires non satisfaisants.

H&D avait été retenu dans le cadre d'un appel d'offre constitué de tranches fermes et conditionnelles.

Pour rappel, la tranche ferme était constituée du diagnostic territorial du logement, terminé en septembre.

Montant : 14 575€ HT

Les tranches conditionnelles sont les suivantes :

- Tranche 2 : Elaboration du cadrage stratégique de l'intercommunalité sur le logement.

Montant : 11 818€ HT

- Tranche 3 : Définition du programme d'action.

Montant : 8 943€ HT

Proposition : possibilité de poursuivre en interne dans la définition du programme d'actions de la CCESL.

Méthodologie :

- Etape 1 : Animation de groupe de travail sur les thématiques suivantes :

Jour 1 :

- Les logements vacants : 10h

- Les logements locatifs : 14h

Jour 2 :

- La réhabilitation des logements : 10h

- L'adaptation des logements aux personnes âgées : 14h

Jour 3 :

- Les logements touristiques du quartier thermal : 14h.

Objectifs : que les partenaires et élus valident les groupes de travail thématiques, qu'ils nous renseignent sur des structures ou personnes à associer aux groupes de travail.

Que les personnes intéressées s'inscrivent aux groupes, selon leur intérêt (feuille qui circulera dans l'assemblée).

- Etape 2 : Définition d'un pré-programme d'action à partir de ces groupes thématiques

Analyse des actions ressorties lors des groupes thématiques, convocation de nouveaux groupes si besoin et étude financière sur la réalisation des actions.

- Etape 3 : présentation des actions et de leurs conditions de mise en œuvre aux élus ; sélections / validation d'un programme d'action

- Etape 4 : mise en œuvre du programme d'action.

Moyens et coût financier :

Les étapes 1 à 3 peuvent être réalisées en interne, avec la contribution de la chargée de mission généraliste, en collaboration avec les élus et acteurs locaux. Les coûts en plus de l'ingénierie pourront éventuellement concerner l'achat de données ou le recours à de petites prestations extérieures.

L'étape 3 consiste à proposer un programme d'action en déclinant le coût de chaque action pouvant être mise en place.

L'étape 4 est la concrétisation des actions, le coût de mise en œuvre des actions n'est pas inclus dans la proposition de H&D.

Le conseil communautaire a été invité à se positionner sur la poursuite avec H&D ou sur la réalisation du programme d'action en interne

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité DECIDE de ne pas continuer sur les tranches conditionnelles avec Habitat et Développement et de réaliser les étapes correspondantes en interne.*

C. La démarche de construction d'offre d'activité des espaces ruraux, basée sur expérimentation des sites de proximité pour l'emploi et la création d'activités

↳ Madame Gueugneau laisse la parole à Lina qui présente la démarche de construction d'offre d'activité des espaces ruraux.

Cette démarche se structure en 4 grandes étapes :

- 1) **L'émergence des potentiels** c'est-à-dire connaître le périmètre d'intervention et faire ressortir ses atouts et ses faiblesses afin de dégager un potentiel concret tout en mobilisant les partenaires adéquats ;
- 2) **La construction de l'offre à partir des potentiels**, après validation de l'idée, il s'agit d'organiser l'installation d'un candidat en réunissant et assemblant des éléments comme le logement, les aides, l'accueil par la population locale, le travail du conjoint...
- 3) **La recherche d'un candidat**, la diffusion de l'offre via des médias adaptés au secteur d'activités ou au profil recherché. Ensuite une sélection permet de trouver le meilleur candidat pour l'offre ;
- 4) **L'installation du candidat**, le candidat doit devenir un créateur d'activités, pour cela un suivi et un accompagnement sera assuré.

Cette démarche ne se construit pas en une semaine il s'agit d'une démarche dans la durée qui s'appuie sur un système de partenaires qui n'est pas figé mais qui s'adapte au potentiel ou à l'offre :

- ✓ **Le/la chargé(e) de mission** qui a pour rôle de faciliter la mise en réseau, de mobiliser les acteurs, réunit et diffuse les informations
- ✓ **Le groupe local** : 5 à 10 personnes ressources mobilisés autour de l'idée exemple : chef d'entreprise ; élus, propriétaire immobilier, financeurs, association, population locale.... Ce sont eux qui connaissent le mieux le territoire et qui permettent de faire émerger les idées, dans les étapes finales ils peuvent guider le candidat.
- ✓ **Les partenaires techniques** : qui peuvent être des techniciens des chambres consulaires, des services de l'état, des consultants, organisme de formation. Leurs rôles est d'expertiser les potentiels et de proposer des solutions. Ils sont mobilisés ponctuellement à la demande du groupe local.

Ce système n'est pas figé, il peut évoluer en fonction des besoins, seul le/la chargé(e) de mission doit rester identique. De plus, pour chaque offre un porteur de l'offre et un parrain devra être désigné :

- ✓ Le **porteur de l'offre** est la personne reconnue qui véhiculera l'offre, exemple : le maire de la commune d'installation, le propriétaire des locaux...
- ✓ Le **parrain** est la personne qui sera l'interlocuteur privilégié du candidat, exemple : un conseiller municipal de la commune d'installation, un professionnel du secteur d'activité, un membre du groupe local qui connaît bien le secteur.

⇒ Les élus semblent favorables à la mise en place de cette action.

IV. Affaires générales

A. Avis projet de réserve naturelle Val de Loire

Le conservatoire d'espaces naturels de l'allier nous a fait parvenir un dossier concernant le projet de réserve naturelle régionale du val de loire bourbonnais. Le site proposé pour le classement en Réserve Naturelle Régionale est localisé de part et d'autre de la Loire au nord-est du département de l'Allier, principalement sur la commune de St Martin des Lais au lieu-dit cadastral « Les germains » et pour une partie sur la commune de Garnat sur Engièvre à environ 3kms en aval de Bourbon-Lancy. Notre territoire étant voisin avec la commune de Garnat sur Engièvre concernée par le projet de réserve, le Conseil Communautaire doit à émettre un avis sur ce projet.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le projet de réserve naturelle du Val de Loire.*

B. Formation éco phyto : répartition du coût de formation par commune

Conformément à la réglementation, les agents employant des produits phyto sanitaires doivent suivre une formation éco phyto. Les élus avaient chargé la CCESL de faire le nécessaire auprès du CNFPT afin que cette formation puisse être organisée sur le territoire. Deux sessions auront donc lieu : les 9 et 10 décembre et 16 et 17 décembre 2013. Le coût de cette formation est de 1200€ par session. Il convient de répartir cette somme par rapport au nombre d'inscrit

La session du 9 et 10 décembre se déroulera sur Issy l'Evêque et comptera 11 agents

La session du 16 et 17 décembre se déroulera sur Bly et comptera 20 agents.

Coût par agent : 77.42€.

Pour les communes qui ont des agents qui travaillent dans deux communes, la somme sera divisée en deux soit 38.71€

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE la Cté de Communes à facturer aux communes les frais de formation, précise que la répartition se fera au prorata des membres réellement présents lors des formations. Le Conseil Communautaire AUTORISE également la Présidente à signer les conventions avec le CNFPT.*

C. Création d'une commission travaux

Le Conseil Communautaire a été invité à créer une commission travaux et à en désigner les membres.

Proposition que comme pour les autres commissions elle soit composée de 10 membres.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la création de la commission travaux composée des membres suivants :*

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - Alain Bouet | - François Chandioux |
| - Jean-René Lanoizelé | - Edith Perraudin |
| - Jean Delize | - Jean-Paul Gauthier |
| - Nathalie Pagnier | - Paul Rameau |
| - Serge Nivot | - Bernard Dufraigne |

Le Conseil Communautaire autorise la modification du règlement intérieur de la Cté de Communes afin d'intégrer la création de cette nouvelle commission.

D. APS projet de réhabilitation bâtiment Champ de Foire

La Présidente rappelle que l'agence technique départementale nous avait accompagnés au démarrage du projet :

Le besoin était tranche ferme : toiture
Tranche conditionnelle : bureaux à l'étage et salle de réunion au rez de chaussée
Coût estimatif des travaux : 287 000€

La fabrique d'architecture a été retenue comme maître d'œuvre pour travailler sur ce dossier.

Ils ont travaillé sur le programme défini par l'ATD auquel nous avons demandé d'ajouter un élévateur qui desservira tous les niveaux (coût de l'élévateur 35 000€).

L'APS présenté pour la tranche ferme + conditionnelle s'élève à 337 585.50€ HT

La Présidente rappelle au conseil communautaire que pour ces différentes tranches, nous avons obtenu les notifications de subventions :

DETR :	105 000€
PIIC 2012 :	20 437€
PIIC 2013 :	21 058€
Env parlementaire :	10 000€
TOTAL	156 495€

Nous avons également demandé à l'architecte de travailler sur les possibilités de créer une épicerie sociale à côté de notre bâtiment. Car aujourd'hui la réglementation a évolué et impose que l'épicerie sociale soit dotée d'un point d'eau et de sanitaires. A ce jour notre épicerie est installée dans une annexe du château sarrien qui ne correspond pas aux normes demandées.

Coût d'une construction pour l'épicerie : 248 000€ HT

Les différents plans ont été présentés aux membres du Conseil.

Il y a eu plusieurs remarques notamment par rapport aux sanitaires, absents à l'étage du bâtiment.

Les élus souhaitent avant toute prise de décision que ce dossier soit étudié lors de la première commission travaux.

⇒ Ce point est ajourné.

E. SCOT : Avis

Le comité syndical du Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais a arrêté le 3 octobre 2013, à l'unanimité moins 4 abstentions, le projet de schéma de cohérence territoriale.

La communauté de communes doit maintenant émettre un avis sur le projet de SCOT. Faute d'avis dans un délai de 3 mois après transmission (soit avant le 14 janvier) celui-ci sera réputé favorable.

⇒ Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, avec 6 votes contre et 6 abstentions, EMET un avis favorable au projet de SCOT.

V. Finances

A. Adhésion CAUE

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), organisme de conseil dont les missions sont d'intérêt public, a adressé une relance concernant l'adhésion de la Communauté de Communes pour l'année 2013.

Le CAUE de Saône et Loire porte l'Espace Info Energie, déclaré « Point Rénovation Info Service », guichet unique pour la réception des appels en Saône et Loire pour répondre aux différentes questions des personnes qui souhaitent construire ou rénover leur habitation de façon performante.

Ses missions sont de renseigner gratuitement les particuliers, d'organiser des actions de sensibilisation, d'assurer une assistance technique auprès des collectivités, ...

L'Espace Info Energie du CAUE travaille étroitement avec la Communauté de Communes, avec la signature d'une convention de partenariat en juillet 2013, définissant un programme d'action jusqu'en février 2014.

Pour rappel, les actions principales du partenariat sont les suivantes :

- Organisation de permanences communes avec l'ADIL tous les 3^{ème} lundi de chaque mois en alternance entre Issy l'Eveque et Bourbon Lancy

- Organisation d'une réunion d'information à destination des artisans sur les aides liées à la rénovation du bâti ancien le 16 décembre prochain.

Le montant de l'adhésion au CAUE pour 2013 serait de 550,00€.

Cette adhésion permet d'assurer à la population et à la CCESL de bénéficier des services du CAUE.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE l'adhésion de la Cté de Communes au CAUE et charge la Présidente de verser la subvention correspondante.*

B. Subvention mission locale

Comme chaque année les conseillers communautaires ont été invités à délibérer sur la cotisation à verser à la mission locale du Charolais d'un montant de 4664.21€ pour le fonctionnement et de 1193.17€ pour la plateforme mobilité.

⇒ Monsieur Drapier, en tant président de la Mission locale, n'a pas pris part à la délibération.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE le versement des subventions citées ci-dessus à la Mission locale du Charolais*

C. Subvention exceptionnelle comité des fêtes de Montmort

Lors de Conseil Communautaire du 28 juin dernier, ce point de l'ordre du jour avait été ajourné. Il avait été expliqué au Conseil que le Comité des Fêtes de Montmort nous avait adressé une demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge des frais supportés par l'association lorsqu'ils sont venus récupérer le chapiteau sur Bourbon-Lancy. Ce sujet est de nouveau soumis à délibération.

Coût du déplacement : 90€

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle de 90€ au comité des fêtes de Montmort.*

D. Cotisation mobilité en Bourgogne

Comme chaque année les conseillers communautaires ont été invités à délibérer sur la cotisation à verser à mobilité en Bourgogne d'un montant de 50€.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE le versement d'une subvention de 50€ au collectif mobilité en Bourgogne*

E. Cotisation Banque Alimentaire

L'épicerie sociale se fournit en produits alimentaires auprès de la Banque Alimentaire. Le Conseil Communautaire a été invité à délibérer pour le paiement de la cotisation 2014 d'un montant de 50€ ainsi que pour le paiement de la participation de solidarité, correspondant au poids des produits commandés par la CC multiplié par 0,15cts du kg soit 393€.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE le versement des cotisations à la Banque Alimentaire comme indiqué ci-dessus.*

↳ La Présidente en profite pour rappeler que la collecte nationale de la Banque Alimentaire se déroulera le vendredi 29 et samedi 30 novembre. Les dons collectés iront à l'épicerie sociale.

VI. Culture

A. Activités sport et musique : convention de mise à disposition du personnel avec la Commune de Bourbon-Lancy

Dans le cadre de notre compétence culture le personnel de la ville de Bourbon-Lancy est mis à disposition de la CCESL pour la réalisation des séances découverte sport et musique dans les écoles élémentaire du territoire. Le Conseil Communautaire a été invité à délibérer pour autoriser la Présidente à signer les conventions de mise à disposition de personnel correspondantes ainsi que tous les avenants s'y rapportant.

- Musique dans les écoles

Total : 460 h ¼ pour un coût de 12 040€

- Sports dans les écoles

Total 573h pour un coût de 11 744 €

- Accompagnement dans la navette scolaire de St denis

Total environ 40 h pour un coût de 717.60€

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions de mise à disposition et les avenants éventuels s'y rapportant.

VII. Transports scolaires

A. Autorisation de signature de conventions avec la société SARASIN

Le chauffeur affecté au service de transport scolaire Gilly/St Aubin sera en arrêt maladie à compter du 5 décembre. Pour le remplacement il est nécessaire de trouver une personne en possession du permis D, avec une FIMO valide.

La seule personne candidate au remplacement n'a pas de FIMO valide. Ainsi, afin d'assurer la poursuite du service transport scolaire, nous pouvons établir un échange de personnel entre la société SAS SARASIN et la CCESL.

En effet, la SAS SARASIN réalise 4 circuits de la CCESL en prestation et embauche un chauffeur, qui possède tous les éléments nécessaires à la conduite d'un bus 32 places et qui réalisait le circuit Saint Aubin sur Loire / Gilly sur Loire l'année précédente pour le compte de la CCESL. En échange nous pourrions mettre à disposition la personne qui est candidate au remplacement sur un circuit avec bus de 9 places.

Cet échange de personnel, via des conventions de mise à disposition permettra ainsi d'assurer la continuité du service transport scolaire en affectant.

Le conseil Communautaire a été invité à autoriser la Présidente à signer les différentes conventions.

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** la Présidente à signer les différentes conventions et à régler les dépenses s'y afférent.

VIII. Point supplémentaire

A. Demande de subvention conseil général pour les balades vertes

La Présidente rappelle que les référents balades vertes travaillent à la mise en place de circuits sur le canton d'Issy l'Evêque. Pour ce projet le département de Saône et Loire peut nous attribuer une subvention. Notre demande sera débattue lors de la prochaine commission permanente du 6 décembre.

Une estimation à la hausse des matériels de signalétique a été réalisée par les services du conseil général :

Pour les 7 communes concernées, chaque circuit communal ainsi que le réseau intercommunal ont été analysés:
- estimation du matériel de signalétique randonnée et touristique (poteaux directionnelles, flèches directionnelles, panneaux de départ,...) = **48 000,00 EUR HT**,
- estimation de la pose des matériels et la pose du balisage peinture = **12 980,00 EUR HT**
Le projet estimé atteignant **60 980,00 EUR HT**, soit **72 932,08 EUR TTC**.
L'aide éventuelle du Département sera de **18 294,00 EUR HT (30 % d'aide)**.

Madame Gueugneau tient à préciser que sur le canton de Bourbon-Lancy ces circuits ont été créés au temps du SIVOM et ce sont les communes qui avaient participé financièrement.

Monsieur Lavocat précise qu'en plus de l'aide du conseil général, il avait obtenu une aide des fonds européens.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, SOLLICITE le conseil général pour l'attribution d'une subvention. AUTORISE la Présidente à engager les dépenses indiquées précédemment et à solliciter toutes les aides pouvant être attribuées pour ce projet ainsi que pour le topoguide s'y rapportant.*

B. Signature d'une convention avec l'école de Grury pour la mise à disposition des intervenants sport et musique

Pour que l'intervenant sport puisse réaliser ses interventions à l'école du Grury nous devons passer une convention de mise à disposition des intervenants avec l'éducation nationale.

Nous devons uniquement passer cette convention avec Grury car cette école dépend de l'inspection de Montceau.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE la Présidente à signer la convention de mise à disposition citée précédemment avec l'inspection académique de Montceau les mines.*

C. Subvention à l'office du tourisme pour une page dans le passeport pour l'envitalicité

Ce document est le support de base des actions de promotion du territoire. Il comporte un descriptif succinct du territoire de compétence de l'OT qui s'étend sur les 2 cantons.

En 2014, il est prévu de poursuivre et d'amplifier la mise en valeur de tout le territoire de la CCESL. En 2014, l'OT souhaite mettre à notre disposition une page entière qui pourrait comporter les coordonnées des mairies et surtout une présentation de la politique d'accueil et d'attractivité de la CCESL.

Cette page a un coût et de ce fait l'OT nous sollicite pour une subvention de 1000€.

⇒ *Le Conseil Communautaire, moins une abstention, ACCEPTE le versement d'une subvention de 1000€ pour le passeport pour l'envitalicité.*

D. Participation aux frais de lavage du camion Ordures ménagères

La Présidente rappelle que depuis mai 2012, date à laquelle la collecte des OMR sur le canton d'Issy l'Evêque est passée en régie, le camion est lavé chez B. Dufraigne.

Une fois le quai de transfert construit, il pourra être lavé sur l'aire de lavage prévue à cet effet.

En attendant la Présidente propose au conseil communautaire de dédommager financièrement Monsieur Dufraigne pour l'eau et le matériel utilisé.

Elle propose que lui soit versé 208€ par an. Elle précise que lui sera versé cette année la somme pour 2012 et 2013.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le versement d'une participation de 208€ par an.*

E. Subvention ECB

La Présidente rappelle que comme convenu lors de la réunion de bureau du 10/10/2013, un courrier a été adressé au président de l'ECB lui demandant de se rapprocher de Monsieur le Maire d'Issy l'Evêque afin de réfléchir sur les possibilités d'organisation d'une étape du tour de la CCESL sur le territoire d'Issy l'Evêque.

Suite aux éléments apportés par Monsieur Michaud la Présidente propose au Conseil Communautaire de verser à cette association une subvention de 1000€

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1000€.

IX. Questions diverses

⇒ Comité de pilotage de restitution du diagnostic habitat le 2 décembre à 14h

⇒ Réunion artisans le 16 décembre 2013 :

Cette réunion est organisée par la CMA et la CAUE. Elle est à destination des artisans du territoire, pour les informer des aides liées aux travaux de rénovation énergétique. Elle est comprise dans la convention de partenariat ADIL / CAUE.

Lieu : château Sarrien, le lundi 16/12, de 17h à 19h.

⇒ prochaine réunion de bureau et prochain conseil le 20 décembre à 19 et 20h à Cressy sur Somme

⇒ Cérémonie des vœux fin janvier à Issy l'Evêque : choisir une date.

La Séance a été levée à 23h00

La Présidente,
E. GUEUGNEAU

